



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/367

24 août 2000

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

296ème séance plénière

PC Journal No. 296, Point 2 de l'ordre du jour

DECISION No. 367
CONFERENCE OSCE-JAPON 2000 :
“SECURITE GLOBALE EN ASIE CENTRALE –
ECHANGE DE DONNEES D’EXPERIENCE ENTRE L’OSCE ET L’ASIE”

(11 et 12 décembre 2000, Tokyo)

Coprésidents : M. Tatuso ARIMA, Représentant du Gouvernement du Japon
Représentant de la Présidence en exercice de l'OSCE

I. ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME DE TRAVAIL

Lundi 11 décembre 2000

Midi Inscription (et en-cas)

13 heures Séance d'ouverture

Présidence : coprésidents

Allocution d'ouverture par le représentant japonais

Allocution d'ouverture par Mme Benita Ferrero-Waldner,

Présidente en exercice de l'OSCE et Ministre autrichienne des affaires étrangères

13 h 45 -15 h 30 Séance 1 : Sécurité globale et politique

Présidence : coprésidence japonaise

Rapporteur : à désigner

Thème : Sécurité politique en Asie centrale y compris questions mondiales telles que la non-prolifération, les mesures de confiance et de sécurité de l'OSCE, les armes légères et les armes de petit calibre, le terrorisme, les drogues, la criminalité organisée et l'extrémisme religieux

- Remarques liminaires (10 minutes chacune)
- Intervenant(s) à désigner
- Discussion

15 h 30 - 16 heures Pause café

16 heures - 18 heures Séance 1 (suite)

Thème : Coopération tant institutionnelle que thématique pour le renforcement de la sécurité globale

- Remarques liminaires (10 minutes chacune)
- Intervenant(s) à désigner
- Discussion

18 h 30 - 20 heures Réception organisée par le Gouvernement japonais

Mardi 12 décembre 2000

9 heures - 10 h 30 Séance 2 : dimension humaine

Présidence : coprésidence de l'OSCE
Rapporteur : à désigner

Thème : Institutions démocratiques et droits de l'homme : efforts effectués en Asie centrale

- Remarques liminaires (10 minutes chacune)
- Représentant du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)
- Intervenant(s) à désigner
- Discussion

10 h 30 - 11 heures Pause café

11 heures - 12 h 30 Séance 2 (suite)

Thème : Institutions démocratiques et droits de l'homme : la voie de l'avenir

- Remarques liminaires (10 minutes chacune)
- Intervenant(s) à désigner
- Discussion

12 h 30 - 14 heures Déjeuner

14 heures - 15 h 30 Séance 3 : Sécurité économique et environnementale

Présidence : coprésidence japonaise
Rapporteur : à désigner

Thème : Economie de marché et développement en Asie centrale :
données d'expérience des pays d'Asie centrale et soutien d'autres Etats
participants et partenaires pour la coopération

- Remarques liminaires (10 minutes chacune)
- Représentant du Japon
- Coordonnateur des activités économiques et environnementales
de l'OSCE
- Autre(s) intervenant(s) à désigner
- Discussion

15 h 30 - 16 heures Pause café

16 heures - 17 h 30 Séance 3 (suite)

Thème : Ressources naturelles et questions environnementales en
Asie centrale

- Remarques liminaires (10 minutes chacune)
- Orateur(s) à désigner
- Discussion

17 h 30 - 18 heures Séance de clôture

Présidence : coprésidents

Comptes rendus des rapporteurs de séance
Résumé récapitulatif par les coprésidents

18 heures Clôture de la Conférence

18 h 30 Réception organisée par la Présidence de l'OSCE

II. PARTICIPATION

Représentants des Etats participants de l'OSCE de rang élevé (ouverture au niveau politique)

Représentants des partenaires pour la coopération

Représentants des partenaires méditerranéens pour la coopération

Représentants de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

Les organisations et institutions internationales dont le nom suit seront invitées à participer à et contribuer à la Conférence : (système des) Nations Unies y compris, entre autres, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HLDH), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Bureau des Nations Unies pour la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Commission européenne (CE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation de la Conférence islamique (OCI), Economic Co-operation Organization (ECO), Communauté d'Etats indépendants (CEI) et autres instances régionales telles que le Forum de Shanghai.

Les Représentants des organisations non gouvernementales seront en mesure d'assister et de contribuer à la Conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (une notification préalable est requise).

D'autres pays et organisations peuvent être invités par le pays hôte.

III. CALENDRIER ET AUTRES MODALITES D'ORGANISATION

La Conférence commencera le 11 décembre 2000 à 13 heures (séance d'ouverture) et se terminera le 12 décembre 2000 à 18 heures.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant de la Présidence en exercice de l'OSCE et par un représentant du pays hôte.

Un président et un rapporteur seront désignés pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent et au Forum pour la coopération en matière de sécurité.

D'autres articles du Règlement intérieur et les méthodes de travail de l'OSCE seront applicables, *mutatis mutandis*, à la Conférence.

Les séances d'ouverture et de clôture seront accessibles aux médias.

Lieu : International Conference Hall, Ministère des affaires étrangères, Tokyo

Langues de travail : anglais, russe, japonais (interprétation simultanée)

Le transport entre les hôtels et le lieu de la Conférence ainsi qu'aux réceptions en soirée et le retour à l'hôtel seront assurés par le pays hôte.

Le Secrétariat prendra à sa charge les frais liés à la participation de ses représentants à la Conférence ainsi que les frais d'interprétation dans les langues de travail de la Conférence (anglais et russe). L'interprétation du et vers le japonais sera assurée par le pays hôte.